



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 novembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 décembre 2011

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Délibération n° D20110551

VALLEE GUYOT - POLITIQUE FONCIERE - CONVENTION
D'ADHESION DE PROJET ENTRE LA COMMUNE DE NIORT, LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU -

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART

AMERU

**VALLEE GUYOT - POLITIQUE FONCIERE - CONVENTION
D'ADHESION DE PROJET ENTRE LA COMMUNE DE NIORT, LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Communauté d'Agglomération de Niort et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes (EPF-PC) ont conclu le 2 mars 2010 une convention cadre qui vise à conduire une politique foncière sur le territoire communautaire afin d'assurer la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'habitat. Il convient en effet de préparer la réalisation du Plan Local de l'Habitat (PLH) dans les conditions qui permettront à la Communauté d'Agglomération de Niort d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en la matière, au bénéfice de l'aménagement et du développement durable de son territoire. Cette convention cadre s'étend sur la période 2009-2013 correspondant à la durée du PLH.

Ainsi l'EPF-PC cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations en matière de politique foncière à la demande et au bénéfice des collectivités de l'agglomération niortaise.

Dans le cadre d'une approche intégrée visant à renforcer l'attractivité du territoire et afin d'assurer l'aménagement d'un quartier d'habitat durable, la Ville de Niort s'est engagée dans une stratégie de dynamisation et de développement visant les objectifs suivants :

- conforter le poids de la ville centre en matière de population ;
- favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle ;
- être exemplaire en matière de développement durable.

Le projet de la Vallée Guyot s'inscrit dans le champ des actions prévues dans les axes et les modalités d'intervention de l'EPF-PC. En effet, les principes directeurs et les axes d'intervention de l'EPF-PC tels que définis dans son Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, répondent à la stratégie globale de requalification de friches, de densification et de mise à disposition de foncier pour l'habitat. Cette opération est donc éligible à l'intervention de l'EPF-PC et entre dans le champ des actions prévues par la convention cadre signée entre la CAN et l'EPF-PC.

Dans cette logique, la Ville de Niort souhaite, à travers la convention d'adhésion de projet ci-annexée, définir les engagements réciproques que prennent le commune, la Communauté d'Agglomération de Niort et l'EPF-PC pour la réalisation d'études, l'acquisition, la gestion et la cession des biens concernés par l'opération du secteur de la Vallée Guyot.

Elle précise les modalités techniques et financières d'intervention de l'EPF-PC, de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'adhésion de projet à souscrire avec la Communauté d'Agglomération de Niort et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes sur le projet de la Vallée Guyot ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL